

Corps des attachés d'administration de l'État

Juin 2016



Affaire suivie par

Rémy GAUBE - Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégorie A SG/DRH/MGS/MGS1

Tél.: 01 40 81 69 57 / Fax: 01 40 81 75 90

Courriel: remy.gaube@developpement-durable.gouv.fr

Rédacteur

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégorie A- MGS 1

Pôle de gestion du corps des attachés d'administration de l'État – MGS 1-2

Relecteur

Hervé SCHMITT - Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Référence(s) intranet http://intra.rh.sg.i2/bilans-de-gestion-r646.html

SOMMAIRE

♦ 1 - LE CORPS INTERMINISTERIEL A GESTION MINISTERIELLE (CIGeM) DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (AAE)
1.1 - UNE AUTORITÉ DE GESTION UNIQUE POUR TOUS LES ATTACHÉS AFFECTÉS AU SEIN DES MEDDE-MLET5
1.1.1 - Le principe général
1.1.2 - La synthèse du droit d'option au 31 décembre 2013
1.1.2.1 - Les agents des MEDDE-MLET affectés dans une autre administration 6 1.1.2.2 - Les agents d'une autre administration affectés aux MEDDE-MLET
1.2 - LA CRÉATION DU GRADE À ACCÈS FONCTIONNEL (GRAF) D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HORS CLASSE (AAHCE)
* 2 - LE CORPS 8
2.1 - LA RÉPARTITION GLOBALE PAR GRADE
2.2 - LA RÉPARTITION PAR GRADE ET PAR ÉCHELON
2.2.1 - Les attachés de premier niveau de grade
2.2.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD) 9
2.2.3 - Les attachés de troisième niveau de grade (hors CAEDAD) 9
2.2.4 - Les conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD) 10
2.3 - LA RÉPARTITION PAR POSITION ADMINISTRATIVE
2.4 - LA RÉPARTITION PAR ZONE DE GOUVERNANCE
2.5 - LA RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT
2.5.1 - La répartition des attachés de premier niveau de grade
2.5.2 - La répartition des attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)
2.5.3 - La répartition des CAEDAD
2.6 - LA RÉPARTITION PAR SERVICE 16
2.7 - LA RÉPARTITION PAR PROGRAMME LOLF EN ETPE
2.7.1 - Les attachés de premier niveau de grade
2.7.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)
2.7.3 - Les conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables 19
2.8 - LA RÉPARTITION PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE
2.8.1 - Les attachés de premier niveau de grade
2.8.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)
2.8.3 - Les CAEDAD
2.9 - LA RÉPARTITION PAR EMPLOIS-TYPES LES PLUS REPRÉSENTÉS
2.9.1 - Les attachés de premier niveau de grade
2.9.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)
2.9.3 - Les CAEDAD
2.10 - La pyramide des âges du corps
2.10.1 - La situation au 31 décembre 2013
2.10.2 - La pyramide des âges par grade
2.10.2.2 - Les attachés de deuxième niveau (hors CAEDAD)
2.11 - LE TAUX DE FÉMINISATION
2.11.1 - Le taux de féminisation par grade
2.11.2 - Le taux de féminisation par tranche d'âge
2.12 - LE TEMPS PARTIEL

❖ 3 - LES RECRUTEMENTS DANS LE CORPS ET LES AFFECTATIONS EN PREMIER POSTE	20
3.1 - LES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DES IRA	
3.1.1 - Les types de concours	
3.1.3 - Les affectations par type d'emploi	
3.2 - L'EXAMEN PROFESSIONNEL	
3.3 - LA LISTE D'APTITUDE	- 30
3.4 - LES DÉTACHEMENTS ENTRANTS	- 31
3.5 - LES CIGEM ENTRANTS	- 32
3.6 - L'INTÉGRATION	- 33
* 4 - LES PROMOTIONS AU SEIN DU CORPS	-34
4.1 - L'ACCÈS AU GRADE D'APAE	
4.1.1 - Par la voie de l'examen professionnel	
4.1.2 - Par la voie du tableau d'avancement au choix	
4.2 - L'ACCÈS AU GRADE D'AAHCE	- 34
4.3 - L'ACCÈS À L'EMPLOI FONCTIONNEL DE CAEDAD	- 35
4.4 - L'ACCÈS À L'EMPLOI DE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT	
4.4.1 - La situation au 31 décembre 2013	
4.4.2 - La répartition détail lée des emplois de DATE par périmètre ministériel	- 35
* 5 - LES PROMOTIONS AUX CORPS D'ENCADREMENT SUPERIEUR	- 36
5.1 - L'ACCÈS AU CORPS DES ADMINISTRATEURS CIVILS, PAR LE TOUR EXTÉRIEUR	- 36
5.2 - L'ACCÈS AU CORPS DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX ET INSPECTEURS DE L'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	- 36
* 6 - LES MUTATIONS	- 37
6.1 - LES POSTES PUBLIÉS	- 37
6.2 - LES AGENTS AYANT EFFECTUÉ UNE MOBILITÉ (Y COMPRIS CIGEM ET DÉTACHEMENTS)	- 37
* 7 LEC FLUY CLORALLY BOUR LE CORRE (FLUY ENTRANTS ET CORTANTS)	27







❖ 1 - LE CORPS INTERMINISTERIEL A GESTION MINISTERIELLE (CIGeM) DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT (AAE)

Le Corps Interministériel à Gestion Ministériel (CIGeM) des attachés d'administration de l'État (AAE) créé par décret du 17 octobre 2011 modifié, intègre depuis le 2 octobre 2013, 16 corps d'attachés dont celui des attachés d'administration de l'équipement. 2800 agents sont concernés au sein des MEDDE-MLET pour un volume total de 25.000 AAE.

1.1 - UNE AUTORITÉ DE GESTION UNIQUE POUR TOUS LES ATTACHÉS AFFECTÉS AU SEIN DES MEDDE-MLET

1.1.1 - Le principe général

Le principe général est le suivant : les AAE affectés au sein des MEDDE-MLET relèvent de l'autorité de gestion des MEDDE-MLET sans distinction entre PNA et détachement pour l'ensemble des attachés des ministères ayant intégré le CIGeM. Les attachés du ministère de la Défense et de la Direction Générale de l'Aviation Civile notamment n'ont pas intégré le CIGeM en 2013.

A noter : les attachés accueillis au sein des MEDDE-MLET avant le 2 octobre 2013, et provenant d'un ministère ayant adhéré au CIGeM disposent d'un droit d'option jusqu'au 31 décembre 2013 pour pouvoir continuer à être rattachés à leur administration d'origine pendant une période maximale de cinq ans. Pendant cette période, les agents disposent d'un droit de remords, exerçable une seule fois : s'ils l'exercent, ils seront rattachés à leur administration d'affectation.

Le droit d'option ne concerne pas :

- les agents mis à disposition ;
- ❖ les agents détachés dans un emploi fonctionnel (exemple d'un agent des MEDDE-MLET détaché dans l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer – CAIOM);
- les agents en fonction dans un emploi de chargé de mission au sein d'un secrétariat général aux affaires régionales (SGAR).

Il convient par ailleurs de noter qu'un agent en poste au sein des MEDDE-MLET qui a choisi pour autorité de rattachement son administration d'origine (c'est-à-dire qui a fait un droit d'option) et qui effectue une mobilité au sein des MEDDE-MLET ne perd pas son droit d'option : ainsi, son autorité de rattachement reste son administration d'origine. En revanche, si l'agent effectue une mobilité à l'extérieur des MEDDE-MLET, son droit d'option tombe et il est rattaché automatiquement à l'autorité dont dépend sa nouvelle affectation.

1.1.2 - La synthèse du droit d'option au 31 décembre 2013

Environ 66 % des agents concernés par un droit d'option ont choisi d'être rattachés à leur ministère d'origine dont la moitié de ce pourcentage est constitué d'attachés provenant des ministères financiers.





1.1.2.1 - Les agents des MEDDE-MLET affectés dans une autre administration

	Choix MEDDE-MLET	Choix Ministère d'accueil	Total
Ministère des affaires sociales et de la santé	4	0	4
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	7	4	11
Ministère de la culture	11	5	16
Ministère de l'éducation nationale	1	0	1
Ministères financiers	1	6	7
Ministère de l'intérieur	20	8	28
Ministère de la justice	0	1	1
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	1	4	5
Services du Premier Ministre	4	4	8
ONF	1	0	1
Total	50	32	82

1.1.2.2 - Les agents d'une autre administration affectés aux MEDDE-MLET

	Choix MEDDE-MLET	Ministère d'accueil	Total
Ministère des affaires sociales et de la santé	8	4	12
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	25	34	59
Ministère de la culture	2	0	2
Ministère de l'éducation nationale	15	2	17
Ministères financiers	2	48	50
Ministère de l'intérieur	14	10	24
Ministère de la justice	0	2	2
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social	5	0	5
Conseil d'État	0	2	2
Services du Premier Ministre	0	2	2
Total	71	104	175





1.2 - LA CRÉATION DU GRADE À ACCÈS FONCTIONNEL (GRAF) D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION HORS CLASSE (AAHCE)

Dans le cadre du CIGeM, un troisième grade a été créé : le grade des attachés d'administration hors classe de l'État (AAHCE), au sommet duquel a été créé un échelon spécial. Il s'agit d'un grade à accès fonctionnel, dit « GrAF », accessible au choix, sous réserve de comptabiliser une durée d'ancienneté suffisante dans le grade précédent et d'occuper, ou d'avoir occupé au cours de sa carrière, certaines fonctions d'un niveau élevé de responsabilité.

Outre les fonctions occupées sur emplois fonctionnels, les fonctions dites « grafables » sont répertoriées dans un arrêté générique « interministériel » du 30 septembre 2013 et dans un arrêté ministériel du 27 mai 2014 listant les fonctions spécifiques à nos ministères (en cas de parcours interministériel, il convient de se référer aux arrêtés propres à chaque ministère).

1.3 - L'ARTICULATION AVEC L'EMPLOI FONCTIONNEL DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES (CAEDAD) DES MEDDE-MLET

L'emploi fonctionnel de conseiller d'administration du développement et de l'aménagement durables (CAE-DAD) demeure, mais la création du GrAF d'AAHCE nécessite de revoir les modalités de détachement dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD. Elles visent dorénavant à passer d'une logique de promotion à une logique de détachement dans l'emploi via une mobilité et seront mises en place à compter de 2014. L'ensemble du contingent d'emplois fonctionnels sera attribué. Ces nouvelles modalités de gestion de CAEDAD feront l'objet d'une circulaire de gestion annuelle de la DRH. Les représentants du personnel seront associés à l'ensemble de ces démarches.





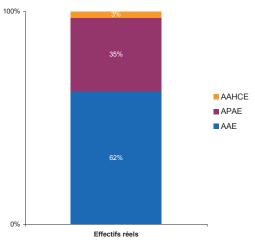


2 - LE CORPS

2.1 - LA RÉPARTITION GLOBALE PAR GRADE

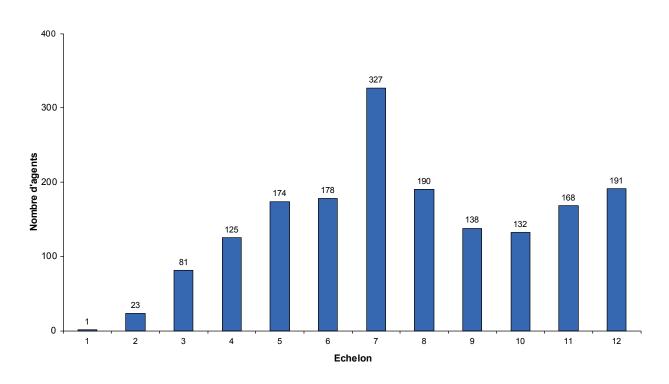
Au 31 décembre 2013, on compte 2 768 AAE dans le périmètre des MEDDE-MLET. 123 attachés principaux d'administration de l'État (APAE) ou AAHCE sont détachés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD soit près de 4,5% du corps des AAE.

Effectifs phy	%	
AAE	1 728	62 %
APAE	957	35 %
AAHCE	83	3 %
Total	2 768	100 %



2.2 - LA RÉPARTITION PAR GRADE ET PAR ÉCHELON

2.2.1 - Les attachés de premier niveau de grade

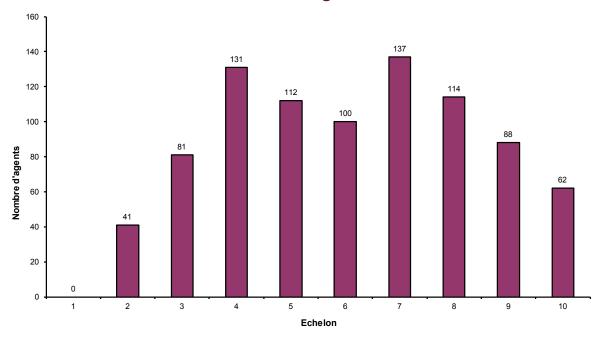


On constate qu'environ 11% des AAE sont au dernier échelon de leur grade.



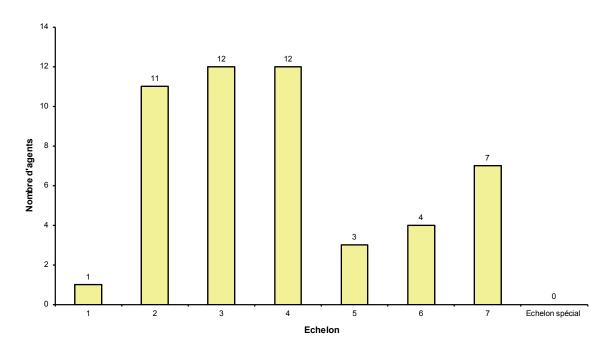


2.2.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)



On constate qu'environ 7% des APAE sont au dernier échelon de leur grade et qu'environ 29% des APAE sont aux 7^{ème} et 8^{ème} échelons.

2.2.3 - Les attachés de troisième niveau de grade (hors CAEDAD)

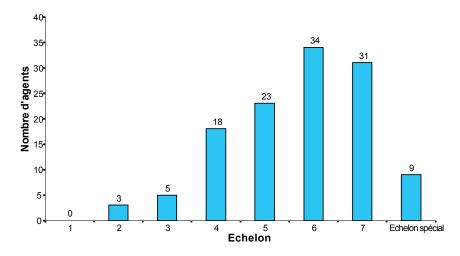


Le CIGeM étant entré en vigueur le 2 octobre 2013, il n'y a pas eu de tableau d'avancement à l'échelon spécial d'AAHCE au titre de l'année 2013.





2.2.4 - Les conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (CAEDAD)

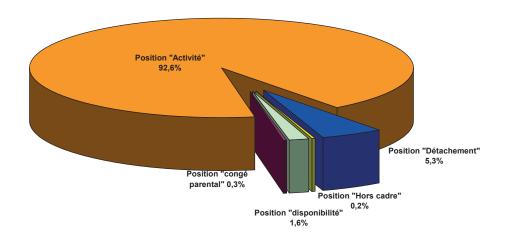


On constate qu'environ 25% des agents détachés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD sont au dernier échelon et qu'environ 7% sont nommés à l'échelon spécial.

2.3 - LA RÉPARTITION PAR POSITION ADMINISTRATIVE

	(effectifs physiques réels)	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL	
	PNA et emploi fonctionnel	1 585	865	69	2 519	
	Formation	2	2	0	4	
Position « Activités »	MAD non remboursée	13	4	0	17	
ivité	MAD décentralisation	1	0	0	1	
Act	MAD remboursée	4	0	0	4	
×	Congé sans traitement pour stage	0	0	0	0	
itio	Congé longue durée	3	0	0	3	
Pos	Congé longue maladie	0	1	0	1	
	Mandat syndical	6	8	0	14	
	TOTAL	1 614	880	69	2 563	92,6%
.	14-1	31	13	11	55	
Position « Détachement »(1)	14-2	17	21	0	38	
mer	14-4	15	19	3	37	
Chel	14-5	0	5	0	5	
étac	14-7	0	1	0	1	
O *	14-8	2	1	0	3	
uo	14-10	5	2	0	7	
ositi	14-14	1	0	0	1	
<u> </u>	TOTAL	71	62	14	147	5,3%
Position « Hors cadre »	Hors cadre	3	2	0	5	0,2%
	Convenances personnelles	20	10	0	30	
lté »	Création d'entreprise	1	0	0	1	
Position « Disponibilité »	Pour suivre conjoint	10	1	0	11	
Pos	Suite à congé maladie	1	0	0	1	
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	Pour élever enfant/soins familiaux	1	1	0	2	
	TOTAL	33	12	0	45	1,6%
Position « Congé parental »	Congé parental	7	1	0	8	0,3%





- (1) Note: Cas de détachement précisés à l'article 14 du chapitre ler du titre II du décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions
- **14-1** Détachement auprès d'une administration ou d'un établissement public de l'État dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite ;
- **14-2** Détachement auprès d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant ou d'un établissement public mentionné à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- **14-4 a)** Détachement auprès d'une administration de l'État ou d'un établissement public de l'État dans un emploi ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite ;
 - 14-4 b) Détachement auprès d'une entreprise publique ou d'un groupement d'intérêt public ;
- **14-5 a)** Détachement auprès d'une entreprise ou d'un organisme privé d'intérêt général ou de caractère associatif assurant des missions d'intérêt général ;
- **14-5 b)** Détachement auprès d'une entreprise liée à l'administration dont il relève par un contrat soumis au code des marchés publics, un contrat soumis à l'ordonnance n° 2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ou un contrat de délégation de service public, dès lors que ce contrat s'inscrit dans le cadre d'un transfert d'activités ;
- **14-7 a)** Détachement pour remplir une mission d'intérêt public à l'étranger ou auprès d'une organisation internationale intergouvernementale ;
- **14-7 b)** Détachement pour effectuer une mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international. Le détachement pour effectuer une mission d'intérêt public de coopération internationale et le détachement auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ne peuvent intervenir que dans les conditions prévues par une convention préalablement passée entre l'administration gestionnaire et l'organisme d'accueil. Cette convention, visée par le membre du corps du contrôle général économique et financier, définit la nature et le niveau des activités confiées au fonctionnaire, ses conditions d'emploi et de rémunération, les modalités d'appel de retenues pour pension ainsi que les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités. La convention, lorsqu'elle est conclue en vue d'un détachement auprès d'un organisme d'intérêt général à caractère international, est également signée par le ministre des affaires étrangères ;
- **14-8** Détachement pour exercer les fonctions de membres du Gouvernement ou une fonction publique élective lorsque cette fonction comporte des obligations empêchant d'assurer normalement l'exercice de la fonction :

Le fonctionnaire est placé, sur sa demande, en position de détachement pour accomplir un mandat local dans les cas prévus par le code général des collectivités territoriales et par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

- **14-10** Détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un emploi permanent de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public à caractère administratif dépendant de l'État ou d'une collectivité territoriale, ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à l'un de ces emplois.
- 14° Détachement auprès de l'administration d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Une convention passée entre l'administration de l'État membre de la Communauté européenne ou de l'État partie à l'accord sur l'Espace économique européen d'accueil et l'administration d'origine définit la nature et le niveau des activités confiées au fonctionnaire, ses conditions d'emploi et de rémunération ainsi que les modalités du contrôle et de l'évaluation desdites activités.

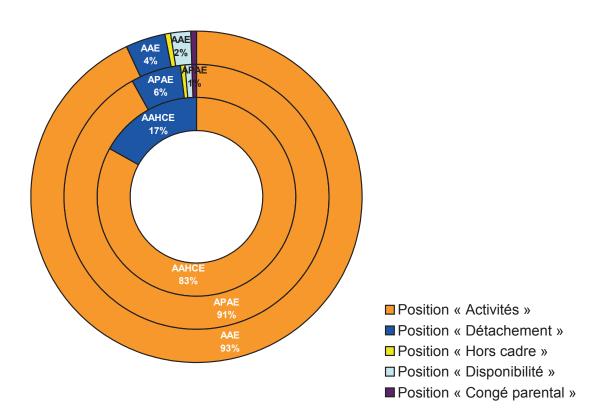






2.3.1 - La répartition par position administrative et par grade

	AAE		APAE		AAHCE	
Position « Activités »	1 614	93%	880	92%	69	83%
Position « Détachement »	71	4%	62	6%	14	17%
Position « Hors cadre »	3	0,5%	2	0,5%	0	0%
Position « Disponibilité »	33	2%	12	1%	0	0%
Position « Congé parental »	7	0,5%	1	0,5%	0	0%
TOTAL	1 728	100%	957	100%	83	100%

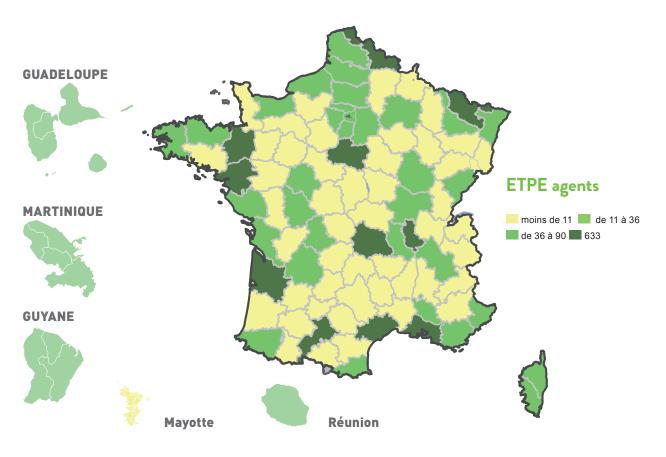


2.4 - LA RÉPARTITION PAR ZONE DE GOUVERNANCE

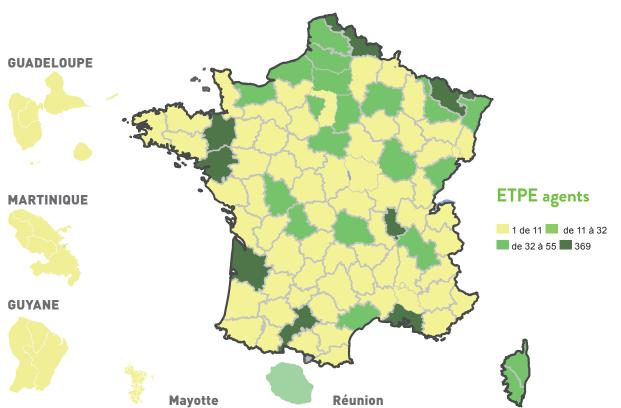
	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Administration centrale	472	327	30	829
Alsace	26	7	0	33
Aquitaine	57	26	3	86
Auvergne	29	22	2	53
Basse-Normandie	62	29	0	91
Bourgogne	35	15	2	52
Bretagne	54	27	2	83
Centre	52	21	2	75
Champagne-Ardennes	32	13	0	45
Corse	28	7	1	36
Franche-Comté	24	15	0	39
Haute-Normandie	28	5	0	33
Ile-de-France	103	39	2	144
Languedoc-Roussillon	39	21	3	63
Limousin	21	11	0	32
Lorraine	53	29	2	84
Midi-Pyrénées	60	24	2	86
Nord-Pas-de-Calais	61	35	1	97
PACA	4	34	2	130
Pays de Loire	56	22	3	81
Picardie	28	12	0	40
Poitou-Charentes	34	23	2	59
Rhône-Alpes	76	39	1	116
DGAC	1	0	0	1
ENIM	1	4	0	5
VNF	23	7	1	31
CEREMA	50	41	2	93
Hors-Ministère	129	102	20	251
TOTAL	1 728	957	83	2 768



2.5 - LA RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT



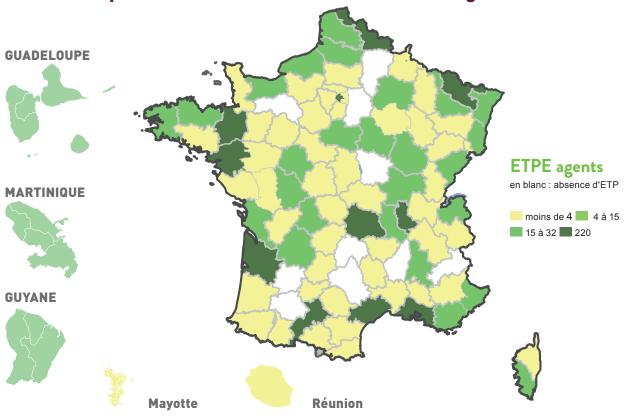
2.5.1 - La répartition des attachés de premier niveau de grade



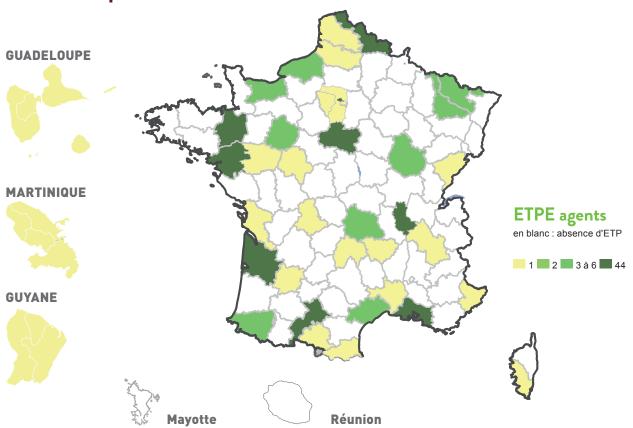




2.5.2 - La répartition des attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)



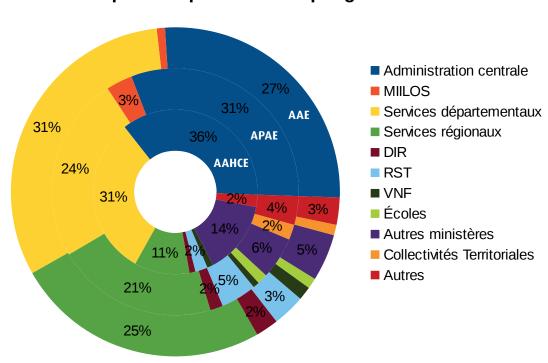
2.5.3 - La répartition des CAEDAD



2.6 - LA RÉPARTITION PAR SERVICE

	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL	%
Administration centrale	459	300	30	789	30%
MIILOS	14	33	0	47	30%
Services départementaux	543	232	26	801	
Services régionaux	433	202	9	644	54%
DIR	39	16	1	56	
RST	55	45	2	102	4%
VNF	23	8	1	32	20/
Écoles	18	13	0	31	2%
Autres ministères	80	53	12	145	
Collectivités Territoriales	18	19	0	37	10%
Autres	46	36	2	84	
	1 728	957	83	2 768	100%

Répartition par service et par grade



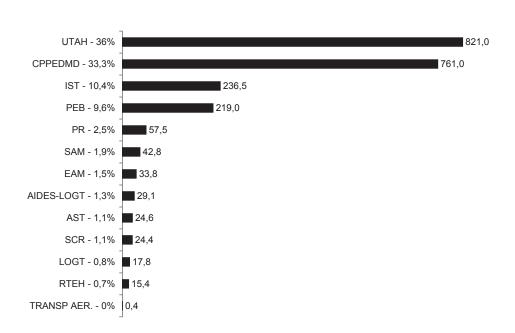
2.7 - LA RÉPARTITION PAR PROGRAMME LOLF EN ETPE

Les données suivantes sont extraites de VisioM-Postes (situation au 31/12/2013), application déployée au MEDDE au début de l'année 2010.

Grâce au travail des utilisateurs de l'application, la fiabilité des données qu'elle contient a été depuis constamment améliorée. Cependant, quelques erreurs de saisie subsistent certainement, et les données présentées dans cette étude doivent donc être considérées avec précaution.

Le périmètre considéré dans ce document est celui des agents affectés sur les postes des MEDDE/MLET (y compris CEREMA), quelle que soit leur origine, à savoir :

- l'ensemble des services déconcentrés ;
- les directions d'administration centrale (hors agents rattachés en gestion et de façon partielle les cabinets ministériels);
- les services à compétences nationales (CMVRH, CPII);
- ❖ le CGEDD et les MIGT ;
- les collectivités d'Outre-Mer et les services techniques centraux.



UTAH: Urbanisme, Territoires et Amélioration de l'Habitat

CPPEDMD : Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement et de la

Mobilité Durables

IST: Infrastructures et Services de Transports

PEB: Paysages, Eau et Biodiversité

PR : Prévention des risques

SAM : Sécurité et Affaires Maritimes, pêche et aquaculture

AIDES-LOGT : Aides au logement EAM : Energie, climat et Après Mines SCR : Securité et Circulation routières

LOGT: Logement

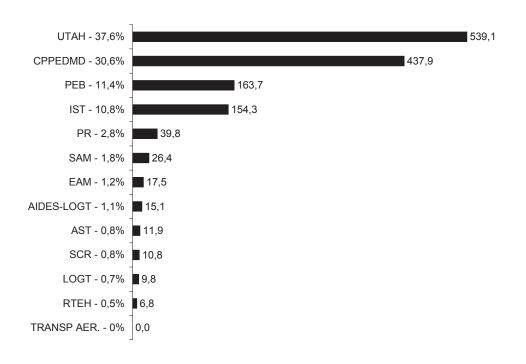
RTHE: Recherche dans le domaine des transports, de l'équipement et de l'habitat

TRANSP AER: Transports Aériens

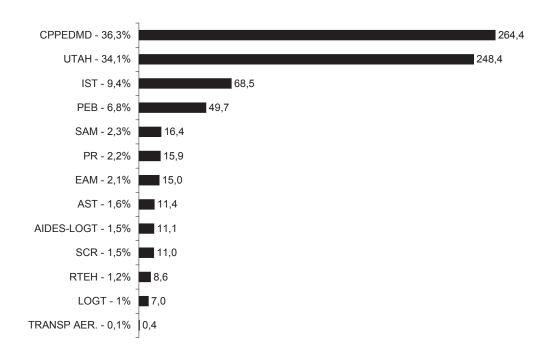


1/

2.7.1 - Les attachés de premier niveau de grade

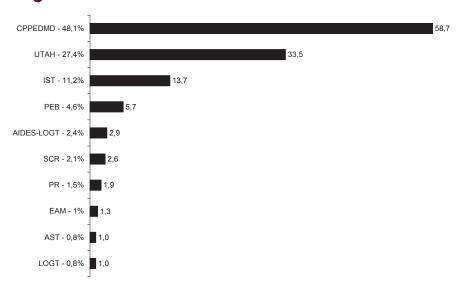


2.7.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)



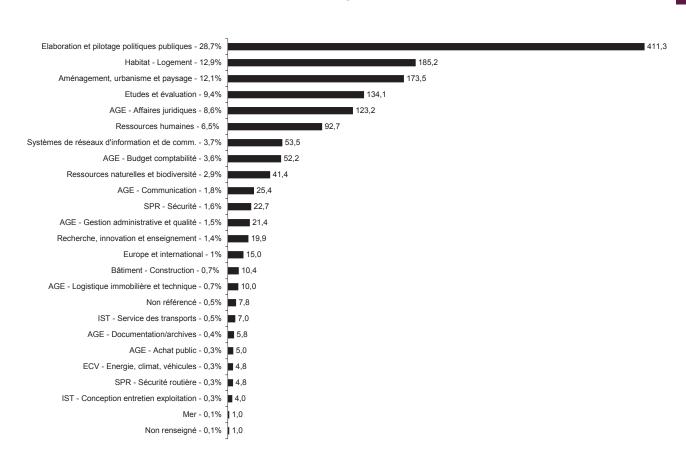


2.7.3 - Les conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables



2.8 - LA RÉPARTITION PAR FAMILLE PROFESSIONNELLE

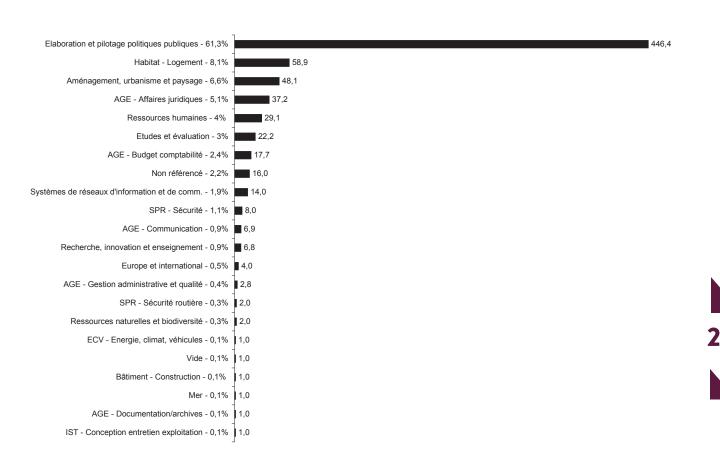
2.8.1 - Les attachés de premier niveau de grade



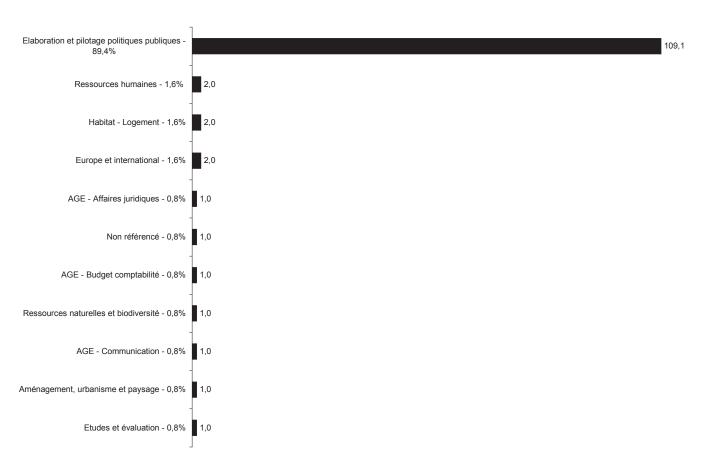




2.8.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)

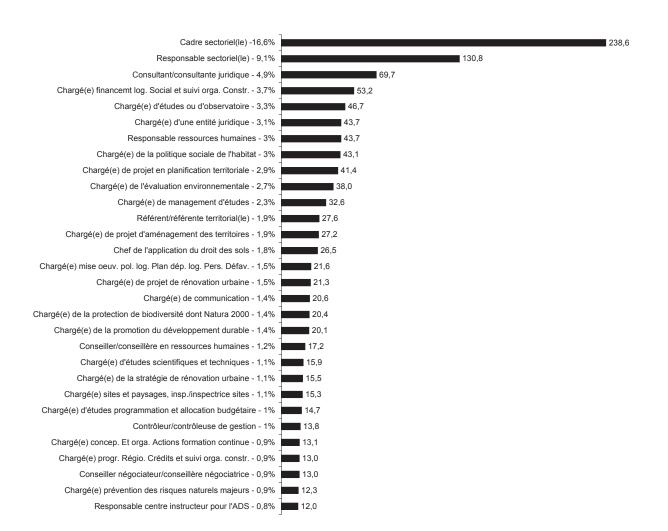


2.8.3 - Les CAEDAD



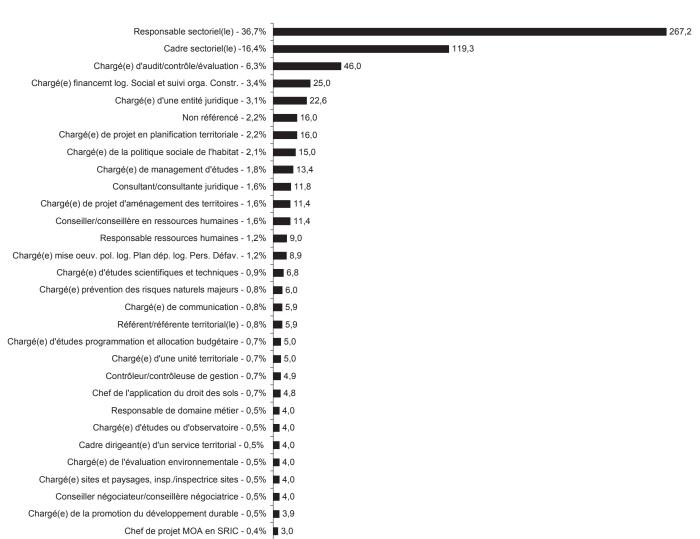
2.9 - LA RÉPARTITION PAR EMPLOIS-TYPES LES PLUS REPRÉSENTÉS

2.9.1 - Les attachés de premier niveau de grade





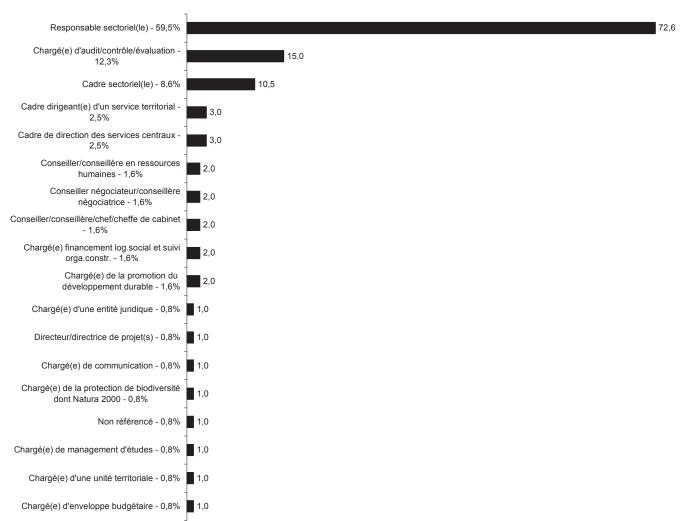
2.9.2 - Les attachés de deuxième niveau de grade (hors CAEDAD)







2.9.3 - Les CAEDAD





2.10 - LA PYRAMIDE DES ÂGES DU CORPS

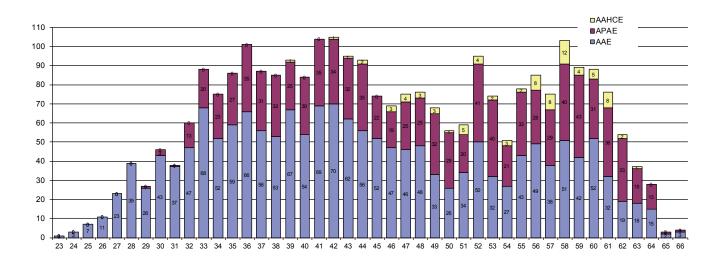
2.10.1 - La situation au 31 décembre 2013

Tranche	A	AE	AP	'AE	AA	НСЕ	TO	TAL
Halicile	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F
20-25 ans	2	9	0	0	0	0	2	9
26-30 ans	55	87	2	2	0	0	57	89
31-35 ans	99	164	36	48	0	0	135	212
36-40 ans	138	158	72	81	1	0	211	239
41-45 ans	125	184	78	80	3	1	206	265
46-50 ans	81	119	59	71	6	8	146	198
51-55 ans	67	119	65	90	5	11	137	220
56-60 ans	95	137	68	103	19	18	182	258
61-65 ans	37	49	47	54	7	4	91	107
+ de 65 ans	3	0	0	1	0	0	3	1
TOTAL	702	1 026	427	530	41	42	1 170	1 598









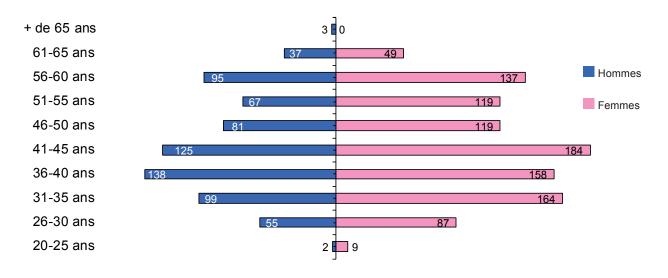
On constate que:

- ❖ 7% des attachés ont plus de 60 ans ;
- 29% des attachés ont entre 51 et 60 ans ;
- ❖ 58% des attachés ont entre 31 et 50 ans ;
- ❖ 6% des attachés ont moins de 30 ans.

En 2013, l'âge moyen des agents du corps est de 46 ans.

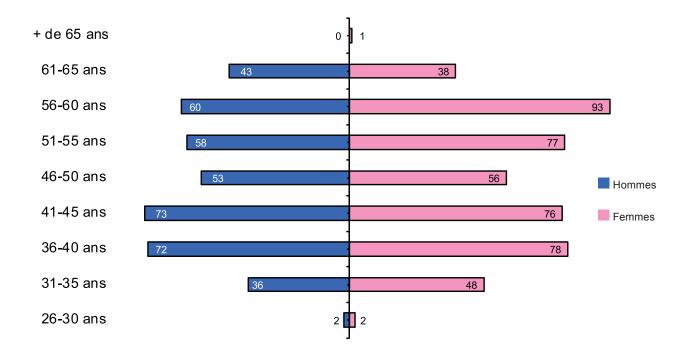
2.10.2 - La pyramide des âges par grade

2.10.2.1 - Les attachés de premier niveau



L'âge moyen des agents du premier niveau de grade est de 44 ans en 2013.

2.10.2.2 - Les attachés de deuxième niveau (hors CAEDAD)

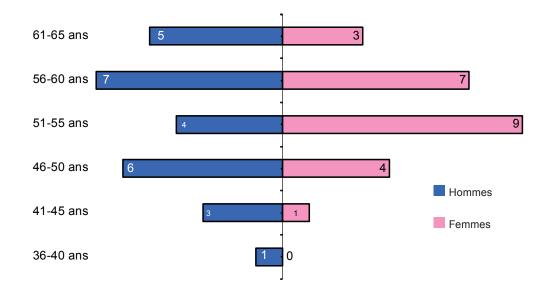


L'âge moyen des agents du deuxième niveau de grade (hors CAEDAD) est de 48 ans en 2013.



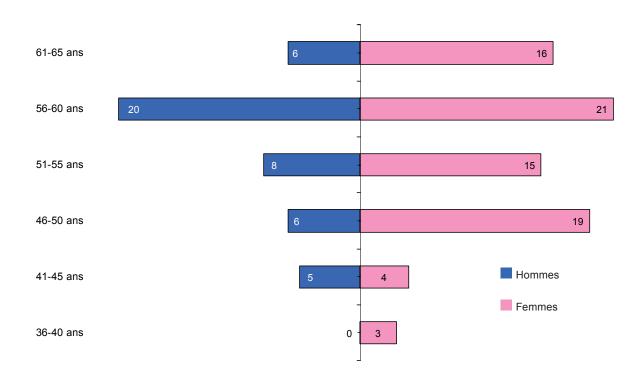


2.10.2.3 - Les attachés de troisième niveau (hors CAEDAD)



L'âge moyen des agents du troisième niveau de grade (hors CAEDAD) est de 53 ans en 2013.

2.10.2.4 - Les CAEDAD



L'âge moyen des agents détachés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD est de 54 ans en 2013.

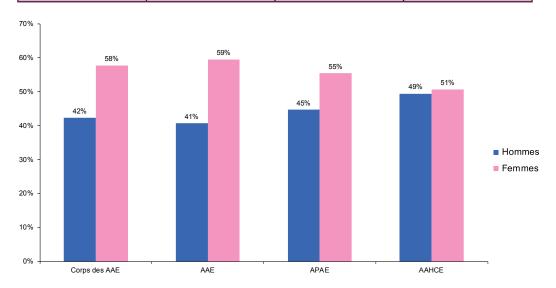




2.11 - LE TAUX DE FÉMINISATION

2.11.1 - Le taux de féminisation par grade

	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
Corps des AAE	1 170	1 598	58%
AAE	702	1 026	59%
APAE	427	530	55%
AAHCE	41	42	51%



2.11.2 - Le taux de féminisation par tranche d'âge

Tranche	Hommes	Femmes	Taux de féminisation
20-25 ans	2	9	82%
26-30 ans	57	89	61%
31-35 ans	135	212	61%
36-40 ans	211	239	53%
41-45 ans	206	265	56%
46-50 ans	146	198	58%
51-55 ans	137	220	62%
56-60 ans	182	258	59%
61-65 ans	91	107	54%
+ de 65 ans	3	1	25%
TOTAL	1 170	1 598	58%

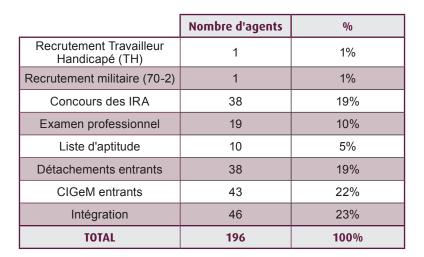


2.12 - LE TEMPS PARTIEL

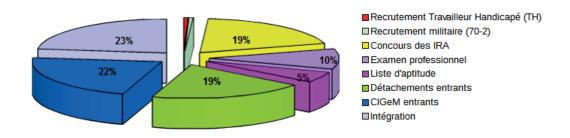
En 2013, 12% du corps est à temps partiel dont 88% de femmes.

	A	AE	АР	PAE	AA	НСЕ	TOTAL	0/0
	Н	F	Н	F	Н	F	IUIAL	90
Temps partiel 50%	2	4	1	0	0	0	7	2 %
Temps partiel 60%	1	3	1	0	0	0	5	2 %
Temps partiel 70%	0	2	0	0	0	0	2	1 %
Temps partiel 80%	23	171	4	35	0	3	236	73 %
Temps partiel 90%	5	44	3	20	0	0	72	22 %
TOTAL	31	224	9	55	0	3	322	100 %

❖ 3 - LES RECRUTEMENTS DANS LE CORPS ET LES AFFECTATIONSEN PREMIER POSTE



Type de recrutements







3.1 - LES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS DES IRA

3.1.1 - Les types de concours

En 2013, 38 agents ont été recrutés par concours des IRA.

Type de concours	Nombre d'agents	0/0
Externe	24	63 %
Interne	14	37 %
3 ^{ème} concours	0	0 %
Total	38	100 %

3.1.2 - Les affectations par type de service

Services déconcentrés	27
DDT / DDTM	5
DREAL	15
DIR	4
CETE/SETRA	2
DDCS/DDCSPP/DJSCS	1
Administration centrale	10
CGDD	1
DGALN	2
DGITM	2
DPMA	1
SG	4
Établissement public	1
VNF	1

On constate que les agents lauréats des IRA sont affectées à hauteur de 71% en services déconcentrés et principalement en DREAL (56 %).

En administration centrale, les agents lauréats des IRA sont principalement affectés au SG (40%).



3.1.3 - Les affectations par type d'emploi

MANAGEMENT	16
Adjoint au responsable du service en services déconcentrés	0
Responsable d'unité/pôle/cellule en administration centrale	0
Responsable de bureau/unité/pôle/cellule en services déconcentrés	16
Adjoint au responsable de mission en services déconcentrés	0
Adjoint au responsable de bureau/unité/pôle/cellule en services déconcentrés	0
Chef de projet en administration centrale	0
ETUDES / PROJET / MISSION	22
Chargé de mission	15
Chargé d'études juridiques	2
Chargé d'études	5

On constate que 42% des sorties IRA sont affectées sur des postes de management et 58% sur des missions, études juridiques ou études.



3.2 - L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Au titre de l'année 2013, 19 candidats ont été admis sur la liste principale de l'examen professionnel, dont 84 % de femmes, et 2 candidats ont été inscrits sur la liste complémentaire. L'ensemble des lauréats de la liste principale ayant concrétisé, il n'a pas été nécessaire de recourir à la liste complémentaire.



Les lauréats ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi les résultats de l'examen ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions.

	Nombre agents	0/0
Mobilité fonctionnelle	6	32 %
Mobilité géographique	11	58 %
Projets professionnels	2	10 %
	19	100 %

L'âge moyen des lauréats est de 39 ans et 5 mois, le plus jeune ayant 31 ans et le plus âgé 48 ans.

3.3 - LA LISTE D'APTITUDE

Au titre de l'année 2013, 10 agents ont été inscrits sur la liste d'aptitude, dont 90 % de femmes.

Les inscrits ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi la publication des résultats ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions. 1 agent n'a pas concrétisé sa promotion.

	Nombre agents	%
Mobilité fonctionnelle	5	56 %
Mobilité géographique	3	33 %
Projets professionnels	1	11%
	9	100 %

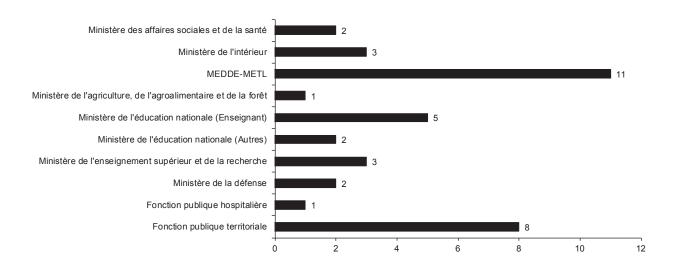
L'âge moyen des inscrits est de 51 ans et 3 mois, le plus jeune ayant 48 ans et le plus âgé 55 ans.

3.4 - LES DÉTACHEMENTS ENTRANTS

Au titre de l'année 2013, 38 agents ont été accueillis en détachement sur le corps des AAE.

Ministère d'origine	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Ministère des affaires sociales et de la santé	2	0	0	2
Ministère de l'intérieur	3	0	0	3
MEDDE-MLET (Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, inspecteur des affaires maritimes et chargé d'études documentaires)	11	0	0	11
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1	0	0	1
Ministère de l'éducation nationale (Enseignant)	5	0	0	5
Ministère de l'éducation nationale (Autres)	1	1	0	2
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	3	0	0	3
Ministère de la défense	2	0	0	2
Fonction publique hospitalière	1	0	0	1
Fonction publique territoriale	8	0	0	8
TOTAL	37	1	0	38

On constate que les agents accueillis sur le corps des AAE ont principalement pour origine les MEDDE-MLET (29%) et la fonction publique territoriale (21%).









3.5 - LES CIGEM ENTRANTS

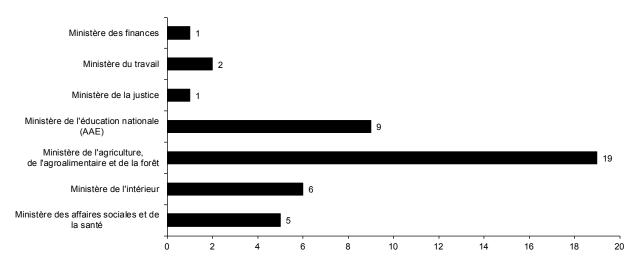
Au titre de l'année 2013, 43 agents ont été accueillis dans le cadre des mobilités CIGeM au sein du périmètre des MEDDE-MLET.

Ministère d'origine	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
Ministère des finances	1	0	0	1
Ministère des affaires sanitaires et sociales	5	0	0	5
Ministère de l'intérieur	4	2	0	6
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	9	10	0	19
Ministère de l'éducation nationale (AAE)	9	0	0	9
Ministère de la justice	1	0	0	1
Ministère du travail	1	1	0	2
TOTAL	30	13	0	43

On constate que les agents dans le cadre des mobilités CIGeM au sein du périmètre des MEDDE-MLET ont principalement pour origine le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (44%) et le ministère de l'éducation nationale (21%).



Origine des CIGeM entrants





3.6 - L'INTÉGRATION

Au titre de l'année 2013, 46 agents ont obtenu leur intégration dans le corps des AAE.

Ministère d'origine	AAE	APAE	AAHCE	TOTAL
France télécom	1	0	0	1
Fonction publique hospitalière	1	1	0	2
Fonction publique territoriale	6	0	0	6
Conseil d'État	1	0	0	1
Ministère des affaires sociales et de la santé	3	0	0	3
Ministère de la défense	3	0	0	3
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	10	1	0	11
Ministère de l'éducation nationale (Autres)	2	0	0	2
Ministère de l'éducation nationale (Enseignant)	5	0	0	5
MEDDE-MLET (Délégué au permis de conduire et à la sécurité routière, inspecteur des affaires maritimes et chargé d'études documentaires)	3	4	0	7
Ministère des affaires étrangères	1	0	0	1
Ministère de l'intérieur	1	3	0	4
TOTAL	37	9	0	46



France télécom Fonction publique hospitalière Fonction publique territoriale Conseil d'Etat Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère de la défense Ministère de l'éducation nationale (Autres) Ministère de l'éducation nationale (Enseignant) MEDDE-METL (DPCSR, IAM et CED) Ministère des affaires étrangères Ministère de l'intérieur Ministère de l'intérieur Ministère de l'intérieur Ministère de l'intérieur O 2 4 4 6 8 10 12



4 - LES PROMOTIONS AU SEIN DU CORPS

4.1 - L'ACCÈS AU GRADE D'APAE

4.1.1 - Par la voie de l'examen professionnel

Au titre de l'année 2013, 77 candidats ont été inscrits au tableau d'avancement d'APAE sur les 78 postes prévus, dont 51 % de femmes. 1 agent du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a été admis à l'examen professionnel alors qu'il était en position normale d'activité.

77 lauréats ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi les résultats de l'examen ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions.

	Nombre agents	0/0
Mobilité fonctionnelle	23	30%
Mobilité géographique	31	40%
Projets professionnels	23	30%
	77	100 %

L'âge moyen des lauréats est de 37 ans et 2 mois, le plus jeune ayant 28 ans et le plus âgé 59 ans.

4.1.2 - Par la voie du tableau d'avancement au choix

Au titre de l'année 2013, 39 agents ont été inscrits au tableau d'avancement, dont 56% de femmes.

29 inscrits ont changé d'environnement professionnel au cours des trois cycles de mobilité qui ont suivi la publication des résultats ou ont élaboré un projet professionnel élargissant leurs missions.

	Nombre agents	%
Mobilité fonctionnelle	4	10%
Mobilité géographique	6	15%
Projets professionnels	10	26%
Contrat fin de carrière	9	23%
TA Retraitable	10	26%
	39	100 %

L'âge moyen des inscrits est de 56 ans et 9 mois, le plus jeune ayant 46 ans et le plus âgé 64 ans.

4.2 - L'ACCÈS AU GRADE D'AAHCE

Au titre de l'année 2013, 83 agents ont été inscrits au tableau d'avancement, dont 51% de femmes.

Les inscrits n'ont pas changé d'environnement professionnel.

L'âge moyen des inscrits est de 54 ans et 2 mois, le plus jeune ayant 41 ans et le plus âgé 63 ans.

A noter : il n' y a pas eu de promotion possible à l'échelon spécial d'AAHCE au titre de 2013 compte tenu de la date d'entrée en vigueur du CIGeM.



4.3 - L'ACCÈS À L'EMPLOI FONCTIONNEL DE CAEDAD

Au titre de l'année 2013, 15 agents ont été nommés CAEDAD, dont 47% de femmes.

4 agents ont été nommés à l'échelon spécial, dont 50% de femmes.

37 agents ont été renouvelés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD.

4.4 - L'ACCÈS À L'EMPLOI DE DIRECTION DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

4.4.1 - La situation au 31 décembre 2013

Le décret n°2009-360 modifié relatif aux emplois de Direction de l'Administration Territoriale de l'État (DATE) précise l'accès à ces emplois, répartis en 5 groupes.

Au 31 décembre 2013, les AAE représentent 6% des agents détachés sur un emploi DATE des MEDDE-MLET. La répartition des 10 AAE selon les groupes auxquels appartiennent ces emplois est la suivante :

Emplois de DATE	Hommes	Femmes	TOTAL	Taux de féminisation
Groupe III	3	1	4	25%
Groupe IV	6	0	6	0%
TOTAL	9	1	10	10%



4.4.2 - La répartition détaillée des emplois de DATE par périmètre ministériel

Au 31 décembre 2013, 10 agents sont détachés sur un emploi de DATE du périmètre des services du Premier Ministre :

8 agents occupent la fonction de directeur départemental interministériel :

- ❖ 3 agents occupent la fonction de directeur départemental des territoires (et de la mer) (Groupe III);
- ❖ 5 agents occupent la fonction de directeur départemental des territoires (et de la mer) (Groupe IV);

2 agents occupent la fonction de directeur départemental adjoint interministériel :

- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale (Groupe III);
- ❖ 1 agent occupe la fonction de directeur départemental adjoint des territoires (Groupe IV).

5 - LES PROMOTIONS AUX CORPS D'ENCADREMENT SUPERIEUR

5.1 - L'ACCÈS AU CORPS DES ADMINISTRATEURS CIVILS, PAR LE TOUR EXTÉRIEUR

Le décret n°99-945 modifié du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des administrateurs civils (AC) précise les modalités d'accès à ce corps. La circulaire du 24 novembre 2011 relative à la sélection annuelle des AC recrutés par la voie dite du « tour extérieur » fixe les dispositions relatives à ce type de recrutement.

Au titre de l'année 2013, 1 agent du corps des AAE (1 APAE) a été inscrit sur la liste d'aptitude. Il s'agit d'une femme.

5.2 - L'ACCÈS AU CORPS DES INSPECTEURS GÉNÉRAUX ET INSPECTEURS DE L'ADMINISTRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le décret n°2005-367 modifié du 21 avril 2005 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration du développement durable (IADD) précise les modalités d'accès à ce corps.



En pratique, les MEDDE-MLET procèdent aux recrutements par voie d'inscription sur une liste d'aptitude et par voie de concours sur titre tous les deux ans.



En 2013, 3 agents détachés dans l'emploi fonctionnel de CAEDAD ont été nommés dans le corps des IADD, dont 1 femme : 1 agent par concours sur titre (1 femme) et 2 agents par la voie de la liste d'aptitude 2 hommes).



6 - LES MUTATIONS

6.1 - LES POSTES PUBLIÉS

	Cycle 2013-1		Cycle 2013-5		Cycle 2013-9	
	Vacant	SRV	Vacant	SRV	Vacant	SRV
1 ^{er} niveau	556	574	582	691	570	692
2 ^{ème} /3 ^{ème} niveaux	166	290	187	357	205	426
Sous-total	722	864	769	1048	775	1118
TOTAL	1 586		1 817		1 893	

6.2 - LES AGENTS AYANT EFFECTUÉ UNE MOBILITÉ (Y COMPRIS CIGEM ET DÉTACHEMENTS)

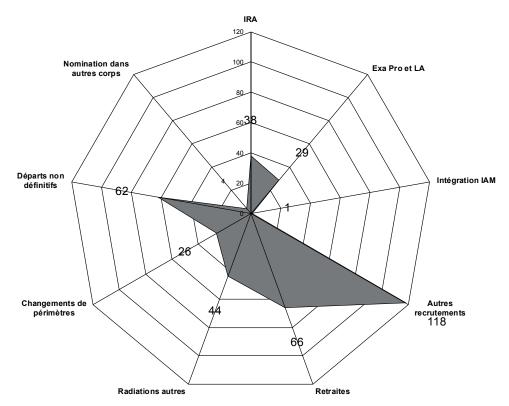
	Cycle 2013-1	Cycle 2013-5	Cycle 2013-9	Cycle 2014-1 (affectation en décembre 2013)	Total
AAE	64	87	79	43	273
APAE/AAHCE (hors CAEDAD)	28	51	70	11	160
CAEDAD	3	3	2	-	8
Total	95	141	151	54	441



37



7 - LES FLUX GLOBAUX POUR LE CORPS (FLUX ENTRANTS ET SORTANTS)



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer Ministère du Logement et de l'Habitat Durable

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Sous-direction de la modernisation et de la gestion statutaires

Bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégorie A

Tour Pascal B - 90255 Paris La Défense

Tél.: 01 40 81 21 22

www. developpement-durable. gouv. fr-www. logement. gouv. fr